

Comité syndical du 25 mars 2019

DELIBERATION N° 19-007

Objet : Soutien financier à la Commune de Mery sur Oise pour la création d'une Micro-Folie dans la salle la Luciole.

Le vingt-cinq mars deux mille dix-neuf à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
Acte rendu exécutoire :	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par M. Philippe SUEUR
Publication ou notification :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
	<u>A donné pouvoir</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°19-007,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement avec la Commune de Mery sur Oise pour l'accompagnement au développement des usages numériques et la mise en œuvre du projet Micro-Folie ;

APPROUVE une subvention à la Commune de Mery sur Oise d'un montant maximum de 50 000 € pour le financement des investissements portant sur l'implantation d'une Micro-Folie dans la salle la Luciole ;

PRECISE que le syndicat Val d'Oise Numérique procédera au versement d'un acompte de 25 000 euros après la signature de la convention d'objectifs et de financement ;

PRECISE que le solde de la subvention, soit 25 000 € maximum, sera versé sous réserves des disponibilités budgétaires et de la présentation du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'opération par la Commune de Méry sur Oise ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Édouard EON